



Règlement d'ordre intérieur Lors de l'utilisation des locaux de la Boutique culturelle

1/ Ordre et propreté

Le rangement et la propreté des lieux en fin d'activité sont pris en charge par l'utilisateur. Le local doit être remis dans l'état où il a été reçu :

- lumières éteintes
- radiateurs éteints
- déchets mis dans la poubelle à disposition

Un supplément de 75 euros/jour sera demandé si le local n'est pas remis dans l'état où il a été reçu.

2/ Dégâts matériel

Tout frais de réparation pour dégât matériel occasionné lors de l'activité est **entièrement à la charge de l'utilisateur**. Ce dernier s'engage à avertir la Boutique culturelle de ces dégâts éventuels le plus tôt possible.

3/ Ouverture et fermeture des locaux

L'ouverture et la fermeture de la porte d'entrée sont assurées par un membre de la Boutique culturelle. Un rendez-vous est pris entre l'utilisateur et la Boutique culturelle pour ces 2 moments sauf si une convention de prêt de clé a été signée.

4/ Nature de l'activité

La nature de l'activité ne peut avoir d'objet politique, religieux ou commercial et doit être acceptée dans son entièreté par la Boutique culturelle. Elle ne peut en aucun cas troubler l'ordre public ni la tranquillité des voisins. L'utilisateur prend sous sa responsabilité les éventuelles plaintes à ce sujet.

5/ Public

L'utilisateur est responsable du respect de ces règles auprès de toute personne qui participe à l'activité.

6/ Sécurité

L'utilisateur est aussi responsable du respect des règles de sécurité et de bon voisinage. Il prend en charge tout problème (accident,...) qui surviendrait pendant le temps de l'activité.

Il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux.

7/ Accès

L'accès aux étages est interdit. L'accès à la cave fait l'objet d'un accord entre la Boutique culturelle et l'utilisateur.

8/ Perte ou vol

La Boutique Culturelle décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des objets laissés sur place.

9/ Participation aux frais

En cas de désistement de la part de l'utilisateur dans les 7 jours qui précèdent la date de l'activité, aucun remboursement ne sera effectué.